

# Convocation à l'assemblée générale annuelle

## de votre Caisse Desjardins de la Culture

**Mercredi 5 avril 2023, 19h30**



Le lien pour assister à l'assemblée virtuelle est disponible à l'adresse suivante : [www.desjardins.com/caissedelaculture](http://www.desjardins.com/caissedelaculture)

L'assemblée générale annuelle se tiendra uniquement en **mode virtuel**. Cette formule implique que les membres présents lors de la diffusion de l'assemblée pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

### En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2022
- poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)



### Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez :

- décider de la répartition des excédents annuels (ristournes)
- voter pour élire des membres du conseil d'administration



### Élection au conseil d'administration

4 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse, soit :

- 1 poste pour le groupe SARTEC
- 1 poste pour le groupe UDA
- 2 postes pour le groupe Universel

Veillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 9 février 2023 à 17h00.

Personnes candidates :

Groupe SARTEC Élu par acclamation	Groupe UDA Élu par acclamation	Groupe Universel Votation en différé
GRÉGOIRE, Marc	DE SANTIS-CARON, Gabriel	DARVEAU, Frédéric
		DROUIN, Nadia
		LAVOIE, David

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant: [www.desjardins.com/caissedelaculture](http://www.desjardins.com/caissedelaculture) ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2022 ainsi que le rapport annuel 2022.

**Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.**

Signé le 16 mars 2023

*Geneviève Côté*, présidente